



Le Secrétaire Général

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ;
- Son Excellence Madame le Vice-Ministre Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention ;
- Monsieur le Directeur Général de la Direction Générale d'Organisation et de Gestion des soins de santé ;
- Monsieur le Directeur de la Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Monsieur le Directeur de la Direction de Santé de la Famille et des Groupes Spécifiques ;
- Madame le Directeur du Programme National de Santé de la Reproduction ;
- Monsieur le Directeur du Programme National de Santé de l'Adolescent ;
- Monsieur le Directeur du Programme National d'Approvisionnement en Médicaments essentiels.
(Tous) à KINSHASA

- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Provinciaux de la Santé (Tous)
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Division Provinciale de la Santé (Tous)
En R.D.-Congo

Mesdames et Messieurs responsables des officines pharmaceutiques en R.D.-Congo (Tous)

NOTE CIRCULAIRE N° MSPHP.1251/SG/DPM/02141/MK/2022
PORTANT AUTORISATION INTRODUCTION PILOTE DES PRESTATIONS COMMUNAUTAIRES DE PLANIFICATION FAMILIALE, Y COMPRIS L'OFFRE DU DMPA-SC ET L'AUTO-INJECTION DANS LES OFFICINES PHARMACEUTIQUES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Concerne : Autorisation des prestations communautaires de Planification Familiale, y compris l'offre du DMPA-SC et l'auto-injection en phase pilote dans les officines pharmaceutiques.

Mesdames et Messieurs,

L'amélioration de l'accès des femmes, adolescentes et jeunes aux services de Planification Familiale en vue de contribuer à l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infantile reste toujours une priorité pour le Ministère, la planification familiale est l'une des stratégies pour la réduction de 30% la mortalité maternelle à elle seule, et constitue une opportunité pour améliorer l'accès aux besoins sociaux une voie vers la couverture Santé Universelle.

Ainsi, l'intégration de l'offre des services de PF dans les officines pharmaceutiques figure parmi les stratégies prévues par le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention pour l'extension des services de PF à base communautaire, dans le but d'élargir l'accès des femmes, adolescentes et jeunes aux méthodes contraceptives modernes (Pilule, Collier du cycle, Préservatif, Méthode d'Auto -Observation, MAM[^], Implanon NXT et DMPA-SC).

A cet effet, par la présente, j'autorise l'intégration des prestations communautaires de services de Planification Familiale, y compris le DMPA-SC et l'auto-injection dans les officines pharmaceutiques en phase Pilote, dans le respect des normes et directives du pays.

Je vous invite au strict respect de cette note.

Fait à Kinshasa, le 17 JUN 2022

Pour le Secrétaire General ai en mission,

Dr MWAMBA KAZADI Dieudonné
Directeur Général de la DGLM

